

# Délibération n° 2020/06/24-FI

Extrait du  
du conseil communautaire 2020/06 du jeudi 17 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le 17 décembre à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'auditorium de l'école de musique de l'Agglo Pays d'Issoire à Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

## Objet : Attribution de fonds de concours aux communes membres de l'Agglo Pays d'Issoire

Annexe(s) : fonds de concours détaillés

Date de convocation : 11 décembre 2020

Date d'affichage du compte-rendu : 23 décembre 2020

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : DUBESSY Florence

### Nombre de conseillers

En exercice : 121

Présents : 98

- Titulaires : 93

- Suppléants : 5

Absents ayant donné pouvoir : 11

Absents excusés : 12

Votants : 109

### PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (98)

ADMIRAT Nadine  
AIGOUY Thierry

PELISSIER Didier (S)  
ARCHIMBAUD Guy  
ARNAULT Lionel

BARDY André  
BARRAUD Bertrand  
BARTHOMEUF Serge  
BASTIEN Gérard  
BERNARD Jean-Paul  
BERTHELOT Pascal  
BESSEYRE Fabien  
BESSON Jean-Louis  
BŒUF Nicole  
BOISTARD Philippe  
BOURG François

BRUN Pascale

CHABAUD Christelle  
CHABRILLAT Frédéric  
CHALLET Vincent  
SERMAGE André (S)  
CHASSANG Jean-Pierre  
COLLET Jean-Pierre  
CORRE Jean-Marie  
CORREIA Emmanuel  
COSTE Yves

COUDUN Valérie  
CREGUT François  
CROZE Yves-Serge

DENAIVES Catherine

DESVIGNES Jean  
DRUELLE Jean-Claude

DUBESSY Florence  
DUBOST Philippe  
DUTHEIL Nathalie  
FANJUL José  
FERRARIS Nathalie  
FERREIRA Fernando  
FOUCAULT Marie-Françoise  
MAISONNEUVE Alain (S)  
GARNAVAULT Philippe  
GAUDRIAULT Damien  
GILBERT Odile  
GONTHIER Emmanuel  
GOUSSARD Bérengère  
GOYON Guy  
GREGOIRE Nathalie  
GUILLAUME Julien  
HERBST Nadine  
HOSMALIN Marc  
JAFFEUX Ophélie  
PAULZE Marie-Hélène (S)

KINDT Patrick  
LABUSSIÈRE Jean-Marc  
LAGARDE Maguy  
LAMOUREUX Jean-François  
LAVILLE Philippe  
LE MARREC Laurys  
LEGENDRE Denis  
LENEGRE Jean-Louis  
LEROY Véronique

LIVET Bertrand

MAHINC Didier  
MALORON Annie  
MARIANY Marie-Line  
MASSARDIER Marie-Laure

MERLEN Bernard  
METEIGNIER Stéphane  
MONTMORY Dominique

NICOLLET Michel  
NUÑEZ-ORTIN Aurélie  
PAGESE Pierre  
PELISSIER Patrick  
PELLEGRINELLI Christophe  
PEREIRA-MAURIAT Christine  
PETEILH Sandra

POJOLAT Marie

PRUNIER Jean-Pierre  
PUECH David  
RAVEL Pierre  
RKINA Mohammed

ROUX Bernard  
RYCKEBOER Christian  
SABATIER Gilles

SAUX Marie-Pierre  
SCHUMACHER Emilie  
SERRA Pierre  
SUIDUREAU Carine  
SUTY Lionel  
TEZENAS Olivier  
THALAUD François  
THERME Jacques

TINET Georges  
TOURLONIAS Vincent

TRILLEAUD Eric  
VARISCHETTI Martine  
VEZON Christophe

PINTE Emmanuel (S)

**ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) :** (5) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier); CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André); FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain); JAFFEUX Sébastien (PAULZE Marie-Hélène); ZANIN Nathalie (PINTE Emmanuel);

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :** (11) ALBARET Christophe à DUBESSY Florence; BRUNETTI Graziella à PEREIRA-MAURIAT Christine; COSTON David à BARRAUD Bertrand; COSTON Marie à PETEILH Sandra; DABERT Jean-Claude à LEROY Véronique; LLONG Lucie à MAHINC Didier; MEALLET Roger-Jean à MASSARDIER Marie-Laure; PILLON Stéphane à VARISCHETTI Martine; THEVENET Emilie à CORREIA Emmanuel; TREHIN Anne-Marie à LEGENDRE Denis; WALTER Christian à BARRAUD Bertrand;

**ABSENTS EXCUSES :** (12) BARBET Laurent; BRONNER Ulrich; BRUNEL Séverine; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette; JEANMOUGIN Isabelle; LIGNIERE Frédéric; MOREL Jacques; PRADIER Laurent; ROCHE Roger; ROCHETTE Christophe; SALVINI Luc; SAUVANT Jean-Pierre;

\*

## LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Par délibération n° 2020/04/30-FI, en date du 24 septembre 2020, le conseil communautaire d'API a créé un dispositif de fonds de concours à destination de ses communes membres. Puis par délibération n° 2020/05/32-FI, en date du 29 octobre 2020, les modalités d'attribution des fonds de concours aux communes membres de l'Agglo Pays d'Issoire ont été définies.

Il convient dès à présent de procéder à l'attribution des premiers fonds de concours, pour lesquels les dossiers ont été complétés par les communes concernées.

A ce jour, la Direction des Finances et de l'Informatique a été saisie de 17 dossiers, dont 16 ont donné lieu à instruction et 8 ont été complétés. Dès leur complétude, les dossiers font l'objet d'une inscription pour présentation au conseil communautaire qui suit, sous réserve du respect de la date limite de présentation des rapports.

Les fonds de concours, qui sont soumis à la validation de l'assemblée communautaire, sont développés dans l'annexe ci-jointe. Ces aides représentent un volume global de crédits de 70.237 € qui seront engagés sur l'enveloppe 2020 disponible de 1 M€.

Les dossiers instruits et en attente de complétude sont également repris dans l'annexe jointe au présent rapport. Dans la quasi-totalité des cas, ces dossiers sont dans l'attente de production des arrêtés attributifs des autres financeurs. API ne peut passer outre cet impératif, dicté par la nécessité de garantir la disposition réglementaire plafonnant l'aide communautaire à l'autofinancement restant à charge de la commune.

S'agissant de ces dossiers en attente de complétude, ils sont pris en compte dans une enveloppe réservée sur les crédits disponibles.

Tenant compte du fait que le présent conseil communautaire est le dernier de l'exercice, la situation comptable de l'autorisation de programme de 6M€ adoptée pour la présente mandature sera la suivante au 1<sup>er</sup> janvier prochain (sous réserve de l'adoption des fonds de concours proposés) :

Autorisation de programme	Crédits mobilisés 2020	Crédits mobilisés 2021	Solde autorisation pour 2022/2025
6 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	4 000 000 €

Fonds de concours attribués	Crédits 2021	Report de crédits 2020	Crédits 2021 disponibles	Enveloppe réservée	Crédits disponibles pour projets à venir
70 237 €	1 000 000 €	929 763 €	1 929 763 €	242 138 €	1 687 625 €

Les présentes informations ci-avant ne tiennent pas compte du bonus environnemental, dont les modalités sont soumises à l'approbation de l'assemblée communautaire au cours de la présente séance.

Pour l'avenir, les documents de suivi des fonds de concours communautaires prendront en compte le bonus environnemental. Il est à noter qu'à ce-jour, seule la commune d'Augnat a sollicité le bénéfice de ce bonus dans le cadre de l'instruction de son dossier en attente.

Enfin, une demande de fonds de concours de la commune de Saint-Quentin-sur-Sauxillanges est parvenue aux services le jour de la rédaction du présent rapport, et n'a donc pu être prise en compte au titre du tableau des dossiers en attente. Un examen rapide de ce dossier indique toutefois que cette sollicitation concerne le budget 2021 de la commune.

**ENTENDU** le rapport de présentation ;

\*

## CADRE REGLEMENTAIRE

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

**VU** la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

**VU** la délibération n° 2020/04/30-FI de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 24 septembre 2020 portant sur la création du dispositif de fonds de concours ;

**VU** la délibération n° 2020/05/32-FI de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 29 octobre 2020 portant sur les modalités d'attribution des fonds de concours aux communes membres de l'Agglo Pays d'Issoire ;

**VU** le détail des fonds de concours ci-annexé ;

\*

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 109

- Pour : 109
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- **D'approuver l'attribution des huit fonds de concours d'un montant global de 70.737 €, tels que détaillés en annexe de la présente délibération ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président d'API à signer les arrêtés attributifs relatifs à ces fonds de concours, et les notifier aux communes concernées.**

\*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 18/12/2020

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 18 / 12 / 2020